



Les points importants du Conseil communal du jeudi 28 novembre 2019

Caméra piétons/Bodycams - Autorisation préalable de principe

Ce point concerne l'adoption par le Conseil d'un texte relatif au système de Bodycams. Un point qui a suscité de nombreuses réactions tant au sein de l'opposition qu'au sein de la majorité. Du côté de l'opposition, si Bernard Hayette (Chef de groupe PS) peut comprendre l'intérêt de ce système pour la police, il s'est dit déçu qu'une relation de confiance entre la police et le citoyen ne puisse être établie qu'autrement que par l'intermédiaire d'une technologie intrusive. Il déplore également que le texte ne fasse nulle part mention d'un contrôle ex ante d'une garantie d'impartialité dans le traitement de l'image. *"Je suis perplexe sur l'efficacité d'un tel système qui a aucun moment ne permet la recontextualisation des images, voire des événements. Je suis inquiet sur l'utilisation des images récoltées, le droit à l'image étant une réalité qui appartient à chaque individu"*. Un point de vue non partagé par Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) qui estime qu'il ne faut pas refuser les nouvelles technologies en matière de sécurité et que le texte comporte de nombreux garde-fous concernant l'usage de ces caméras. *"Elles sont là pour protéger le policier mais aussi le citoyen car quand une intervention est filmée, celle-ci doit être filmée dans son entièreté. Ce qui permettra d'établir s'il y a eu ou non un éventuel dérapage"*. Hans Van de Cauter (Uccle En Avant) a souhaité savoir ce qui se passerait en cas de conflit entre les images et le contenu d'un PV. *"Est-ce que le policier adaptera son PV ou est-ce laissé à l'appréciation du juge ?"*. Le Bourgmestre Boris Dilliès (MR) a répondu que c'est le magistrat qui, le cas échéant, pourra avoir le dernier mot. Du côté de DÉFI, Joëlle Maison a précisé plutôt voir ces caméras corporelles comme étant aussi et surtout un outil de prévention et une technologie au service de la réflexion et de l'anticipation. *"C'est un moyen dissuasif pour les uns comme pour les autres qui permet de réfléchir anticipativement à des comportements qui dérivent parfois dans la réalité"*. Après avoir souligné que les Bodycams pourraient aussi être portées au sein du commissariat de police, principalement autour du cachot, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a relevé l'absence d'informations dans le texte sur l'évaluation de ces caméras. *"En cas d'évaluation, quand ou comment celle-ci va-t-elle être menée ?"*. Le Bourgmestre a confirmé que le délai d'évaluation prévu tous les 6 mois ne devait pas figurer en tant que tel dans le texte. *"C'est une décision prise au sein du Collège de Police et du CCB qui regroupe tous les mois les réunions syndicales"*. Du côté de la majorité, Laurence Vandeputte (Ecolo), quoique sensible sur la participation de la Commune et de sa zone de police à ce mouvement sociétal de l'image pour le contrôle, conçoit que le recours à cet outil soit chargé de bonnes intentions, de précautions et d'objectifs positifs en matière d'amélioration des moyens policiers. Elle demande toutefois à ce que l'usage de la Bodycam soit maintenu à sa place et qu'elle ne soit considérée que comme ressource complémentaire. *"Que sa juste place et son usage correct soit vérifié par les évaluations qui sont prévues et que si ces dernières révèlent matière à inquiétude, qu'il soit remédié"*

sans tarder et sans hésiter aux éventuelles dérives relevées. Il sera donc important d'être très attentif aux aspects et critères établis pour cette évaluation". Le Chef de groupe Ecolo Pierrot Desmet a ajouté qu'il fallait être pragmatique et rendre à la police des moyens qu'elle n'a pas toujours. "Tous les moyens qui peuvent éviter toute forme de violence tant pour la personne civile que pour le policier doivent être utilisés". Jérôme Toussaint (MR) a tenu à rappeler que ce nouveau dispositif était tiré des possibilités offertes par la nouvelle loi sur les caméras pour les services de police. "Plusieurs études, notamment en Grande-Bretagne, ont montré que ce dispositif permettait de réduire la violence tant verbale que physique à l'encontre des agents". Michel Cohen (MR) a aussi estimé que ces caméras, négociées et acceptées par les syndicats moyennant des balises, allaient être une plus grande protection pour les policiers. "Même s'il fallait tout faire pour que les policiers respectent les lois". Toujours côté MR, Aurélie Czekalski a, quant à elle, tenu à pointer le fait que cette mesure figurait en bonne place dans l'accord de gouvernement de la Ville de Bruxelles de l'actuelle majorité PS-Ecolo-DéFI. "Le but étant d'objectiver les faits avec l'image". Jean-Luc Vanraes (Open VLD) a fait observer que ce système de caméras était un moyen supplémentaire pour répondre à l'évolution de la criminalité qui devient de plus en plus compliquée dans la société actuelle. "Si on assure aux citoyens le fait qu'il n'y a pas d'abus, nous devons être contents que ce moyen technique existe. Car au bout du compte, c'est un moyen de plus pour défendre le citoyen". Le Bourgmestre a conclu en soulignant que ce système, doté d'une série de balises, vient équilibrer les droits des uns et des autres. "Cela va permettre notamment d'avoir des suites possibles par rapport à des plaintes qui seraient déposées par des citoyens alors qu'aujourd'hui 90 % de celles-ci sont classées sans suite faute de preuves". Point approuvé avec 36 voix pour et 3 abstentions.

Aménagement d'une liaison cyclo-piétonne entre la Promenade Verte et l'avenue Dolez - Convention avec la Région

Ce point concerne l'approbation d'une convention qui permettrait à Uccle d'obtenir un subside de la Région à hauteur de 500.000 € pour réaliser la mise en place d'une liaison cyclo-piétonne. Celle-ci se situerait au niveau de Verrewinkel et Chênaie entre le restaurant "La branche d'Olivier" (promenade verte) et l'avenue Dolez où il y a déjà la piste cyclable Prince d'Orange et le passage piéton-cyclable de l'avenue Jacques Pastur. "Il s'agit de connecter ces deux lieux via Verrewinkel et Chênaie et de rendre ce tronçon beaucoup plus confortable pour les cyclistes", a expliqué Thibaud Wyngaard, Échevin de la Mobilité (Ecolo), en précisant que le traitement serait différencié selon les tronçons. À savoir, une piste cyclable unidirectionnelle pour certains tronçons, une piste bidirectionnelle pour d'autres ou encore un réaménagement de l'espace public en zone apaisée de rencontre pour la rue de Verrewinkel entre le Chemin du Puits et le pont du chemin de fer. L'ensemble de ces aménagements est évalué à 1.250.000 €. Du côté de l'opposition, si Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) approuve le principe, il a toutefois exprimé son inquiétude et sa réticence sur la mise en place d'une zone de 20 km/h dans la partie basse de la rue de Verrewinkel. "Nous sommes ici dans une sorte de voirie inter-quartier qui fait une liaison vers l'avenue Dolez où il y a un certain volume de circulation. Il faut donc être très prudent sur la manière dont on va réaménager la rue de Verrewinkel et sur comment on le fait". Thibaud Wyngaard a confirmé que rien n'était arrêté à ce stade et qu'il s'agissait ici d'une note d'intention mais qu'il était essentiel de créer un maillage en termes de mobilité douce et de ne pas travailler par petits tronçons. "L'objectif est d'avoir quelque chose d'assez cohérent et pensé de manière globale. Le réaménagement de la rue de Verrewinkel se fera le moment venu en étroite concertation avec les riverains". Du côté de la majorité, Blaise Godefroid (Ecolo) a tenu à souligner l'importance de ce projet dans le Sud de la Commune et a particulièrement

salué le montant de +/- 1.000.000 € déjà rapporté à la Commune avec les projets similaires de Saint-Job et Calevoet. Point approuvé à l'unanimité.

Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques et centimes additionnels communaux au précompte immobilier - Renouvellement

Le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques et des centimes additionnels communaux au précompte immobilier est maintenu. Du côté de l'opposition, après avoir souligné le status quo aujourd'hui de l'amorce de réduction de la fiscalité entamée sous la législature précédente et le niveau des revenus cadastraux très élevés pour les propriétaires occupants, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a jugé qu'il serait utile de mener une réflexion sur la création d'une prime pour alléger la charge des propriétaires occupants. *"Nous ne modifierions pas le taux du précompte immobilier mais il y aurait un retour financier pour ces propriétaires"*. Une suggestion partagée par Emmanuel De Bock (Chef de groupe DeFI) qui trouve que la Commune devrait faire un effort supplémentaire sur la fiscalité en sachant que la dotation générale aux Communes a augmenté. *"D'autres Communes font d'autres efforts et ont imaginé d'autres systèmes comme Schaerbeek, par exemple, qui a notamment mis en place une prime communale pour les propriétaires occupants et qui se greffe sur la prime régionale"*. Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a, quant à lui, tout simplement plaidé pour un rééquilibrage des situations et plus de justice sociale en matière de recettes fiscales. Valentine Delwart, Échevin des Finances (MR), a fait observer qu'en maintenant les additionnels à l'IPP les plus bas de la Région bruxelloise tout en s'appuyant sur les revenus des propriétaires, la Commune est dans une logique qui tend à la justice sociale *"Mais comme chacun le sait, c'est une œuvre inachevée à laquelle nous devons continuer à travailler"*. La majorité s'est exprimée avec Jérôme Toussaint (MR) qui a tenu à soulever, sur la base d'un article lié à un rapport de Bruxelles Pouvoirs Locaux, le fait que les dépenses des Communes vont continuer à augmenter alors que les leviers pour soulever de nouvelles recettes sont de plus en plus limités. *"La dotation générale ne va plus augmenter, nous ne pouvons plus augmenter les impôts, il y a la question de la dette et des dépenses sociales, les pensions... nous devons donc garder des ressources comme l'IPP"*. Point approuvé par la majorité et le groupe PS. Abstention des groupes Uccle En Avant et DéFI.

Également à l'ordre du jour :

Composition du Conseil Consultatif Communal des Modes Actifs, octroi de subsides à diverses associations actives en matière d'environnement, subventions communales aux organismes sportifs pour l'année 2019, subsides aux Associations et Clubs du troisième âge, règlement-taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux...